

 TRIBUNE

« La loi Duplomb est une tentative, imparfaite mais courageuse, de desserrer les chaînes d'une hyperréglementation devenue contre-productive »

La loi Duplomb ne vise pas un retour en arrière, mais un nouveau rapport au risque. Ses mesures assument la réalité économique et agronomique, sans opposer agriculture et environnement, défend

Antoine Boulay, président de Bien Commun Advisory.



« La loi Duplomb entendait rétablir un équilibre entre compétitivité agricole et exigence environnementale », plaide Antoine Boulay. (Gutner/SIPA)

Par **Antoine Boulay (président de Bien Commun Advisory)**

Publié le 26 juin 2025 à 16:45 | Mis à jour le 26 juin 2025 à 16:48

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Déposée par les sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville, la loi Duplomb visait en effet à desserrer l'étau réglementaire qui asphyxie nos exploitants. Elle entendait rétablir un équilibre entre compétitivité agricole et exigence environnementale, notamment en réintroduisant temporairement l'usage de l'acétamipride, un phytosanitaire encore autorisé par l'Union européenne jusqu'en 2033, mais banni en France depuis 2020. Plus largement, elle reconnaissait le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture et la souveraineté alimentaire comme un intérêt fondamental de la Nation.

Il ne s'agit pas que de symbole. Face à l'invocation de la charte de l'environnement ou du principe de précaution à valeur constitutionnelle, le juge ne dispose pas d'un principe de même valeur lui permettant de trouver une position d'équilibre sur divers sujets : retenues d'eau pour faire face au stress hydrique, soutien à l'élevage, etc. En reconnaissant une évidence : l'agriculture concourt à l'intérêt général, on équilibre le principe de précaution et on rend à nouveau possible la sagesse du juge.

Un rapport au risque à revoir

Le projet de loi, voté par le Sénat, a été en quelque sorte retiré le 26 mai dernier par une motion de rejet à l'Assemblée nationale, dans une atmosphère électrique. La manœuvre visait à court-circuiter le débat en séance publique en renvoyant directement le texte en commission mixte paritaire, afin d'éviter l'obstruction programmée d'une partie de l'hémicycle. En évinçant ainsi toute discussion de fond, les clivages partisans ont une nouvelle fois étouffé la recherche de compromis. Désormais, c'est à un cercle restreint de députés et de sénateurs qu'il revient de trouver une voie médiane, tant mieux. La polémique, elle, dit cependant l'essentiel : notre pays semble plus prompt à entraver qu'à encourager ceux qui nous nourrissent.

« En évinçant ainsi toute discussion de fond, les clivages partisans ont une nouvelle fois étouffé la recherche de compromis. »

Ce n'est pas l'agrochimie qui est en cause ici, mais notre rapport collectif au risque. L'agriculture française subit une forme de hara-kiri réglementaire. À coups de normes, d'interdictions, de surtranspositions franco-françaises, elle voit s'éroder ses capacités productives. Trop de filières sont dans l'impasse, l'élevage français meurt, les innovations agricoles se heurtent à une méfiance systématique... Et, pendant ce temps, nos concurrents agricoles investissent massivement le marché agricole français.

Ce que représente la loi Duplomb, c'est une tentative, imparfaite, mais courageuse, de desserrer les chaînes d'une hyperréglementation devenue contre-productive. Elle propose des ajustements ciblés, parfois transitoires, **pour redonner de l'oxygène à nos agriculteurs** : usage ponctuel de l'acétamipride, autorisation encadrée des drones agricoles, reconnaissance juridique de l'intérêt général des bassines dans les zones arides, renforcement du rôle du préfet dans la médiation avec l'Office français de la Biodiversité...

Réguler intelligemment



Leadership & Management

Chaque jeudi, un rendez-vous inspirant sur des questions de leadership et de management. Inscrivez-vous en un clic !

[Recevoir gratuitement la newsletter](#)



Ces mesures ne sont pas un blanc-seing. Elles s'inscrivent dans une logique d'exception, de proportionnalité, de territorialisation. Mais elles ont un mérite : elles assument une réalité économique et agronomique. Elles osent un dialogue entre agriculture et écologie, plutôt que leur confrontation stérile. Car oui, opposer agriculture et environnement est une impasse.

LIRE AUSSI :

- **CHRONIQUE – Agriculture : sortir de la crise perpétuelle**
- **CHRONIQUE – Crise agricole : assumer l'agroécologie**

Il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais d'avancer autrement. De sortir d'une logique de méfiance où tout ce qui n'est pas interdit est suspect. De passer du soupçon à la confiance, du dogme à l'expérimentation, du principe de peur au principe de responsabilité.

Le vrai progrès n'est pas de prohiber toujours, mais de réguler intelligemment souvent. Le courage politique, aujourd'hui, consiste à ne pas laisser les peurs, à elles seules, dicter la norme. Oui, la France doit cesser de mourir de peur.

Antoine Boulay est le président de *Bien Commun Advisory*.

Antoine Boulay

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Assemblée Nationale



Publiez votre expertise sur Les Echos

En tant qu'abonné Premium, vous avez accès au Cercle : une tribune exclusive sur Les Echos pour partager vos analyses, affirmer votre vision et nourrir le débat auprès des décideurs économiques.



[Je rédige ma tribune](#)